

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 35 (1964)
Heft: 5

Vorwort: L'année de l'Expo
Autor: J.-Cl.D.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 5 Mai 1964

SOMMAIRE

L'année de l'Expo — L'aménagement du port de Bourogne
Le trafic transalpin et le Jura — Offre de terrain industriel — Le marché du travail

L'année de l'Expo

Les 150 membres de l'ADIJ, qui assistaient, le 2 mai à Porrentruy, à l'assemblée générale annuelle de l'Association, ont applaudi M. René Steiner, président, quand ce dernier a déclaré en conclusion de son allocution de bienvenue :

« 1964 sera l'année de l'Exposition nationale. Elle est ouverte depuis avant-hier. Ce que nous en savons déjà nous permet de dire que ce sera une réussite et que ses visiteurs y prendront conscience de ce qu'est leur pays, des vertus et des faiblesses de son peuple. Ils prendront conscience aussi du rôle qu'ils ont à jouer, comme individus et comme citoyens, pour assurer le plein épanouissement de l'homme dans une société où tous sont solidaires parce qu'ils détiennent tous une parcelle de la souveraineté nationale. Les objectifs qui jalonnent la route du progrès matériel et moral ne pourront être atteints que dans un esprit de collaboration, de tolérance et de respect mutuel. »

Ils ont également accepté à l'unanimité le programme d'activité que le comité avait élaboré dans sa dernière séance et qui comprend les 9 points suivants :

1. Législation

Etude des projets de loi cantonaux et de leur répercussion sur l'économie et le développement du Jura. Défense de l'économie jurassienne en général.

2. Question jurassienne

Promouvoir toute solution qui sauvegardera l'unité des 7 districts jurassiens.

3. Voies de communication

Poursuivre nos efforts en vue de

- l'aménagement de la ligne Bâle-Bienne comme voie d'accès du Lœtschberg ;*
- son équipement en double voie de Bâle à Bienne ;*
- la suppression du supplément de tarif entre Moutier et Longeau ;*
- la revalorisation de la ligne de Delle ;*
- la transformation de la gare de Sonceboz ;*

- l'amélioration des correspondances du Jura à Bâle et à Bienne ;
- l'adaptation de l'horaire des trains d'abonnés aux exigences de la semaine de 5 jours.

Participer activement à la réalisation d'un port franco-suisse à Bourogne.

4. Aménagement du territoire

Continuer notre action de propagande en faveur d'un aménagement rationnel du territoire, de l'épuration des eaux et de la destruction des ordures.

5. Equipement économique

Faciliter, à l'aide de subventions, le raccordement des fermes de montagne à un réseau électrique et à un réseau d'eau.

6. Agriculture

Contribuer par tous les moyens à notre disposition à la modernisation rationnelle des méthodes de production.

7. Plan social

Coordonner les forces à l'œuvre dans tous nos districts pour promouvoir des solutions conformes aux besoins d'une société moderne.

8. Plan scientifique

Poursuivre nos études en vue de la mise en valeur de nos richesses naturelles.

9. Protection de la nature et des sites

Veiller au maintien des beautés et des particularités naturelles et architecturales du pays.

1963, comme on l'a constaté à Porrentruy, avant d'examiner de près deux questions importantes, celles du port de Bourogne et du trafic transalpin, a été une année de grands travaux.

Espérons que l'année 1964 lui ressemblera et qu'elle comblera les vœux des membres de l'ADIJ qui, en faisant la synthèse des deux exposés que leur présentèrent MM. Bailly et Steiner (on les trouvera reproduits in extenso dans les pages suivantes), ont voté à l'unanimité la résolution suivante :

« L'Association pour la défense des intérêts du Jura, réunie en assemblée générale à Porrentruy le 2 mai, rappelle à nos autorités fédérales et cantonales que les voies d'accès au Lœtschberg-Simplon commencent à Bâle et à Delle et qu'elles passent naturellement par le Jura bernois, que la double voie est indispensable sur tout le parcours entre Bâle et Bienne et que le prélèvement d'une surtaxe entre Moutier et Longeau est contraire à l'équité. Elle attire l'attention de ces mêmes autorités sur le projet en voie d'exécution du port fluvial de Bourogne dont l'importance pour l'économie nationale justifie l'engagement de capitaux suisses. »

Puisse l'année de l'Expo permettre au Jura d'assurer son développement et son avenir.

J.-Cl. D.